

Organismes agréés pour mener des travaux de confinement et de retrait d'amiante

Textes de référence :

Code du travail

Article A. 4414-15 et suivants

Entreprise	Coordonnées	Référence de l'agrément
JL Polynésie	B.P. 380 622 98 718 – PUNAAUIA Tél. : 40.42.09.46 Mai : accueil@jlpolynesie.pf	Décision n° 2749/MTS/DIR/TRAV/LJ/sp du 06 septembre 2016 accordant l'agrément de travaux de confinement ou de retrait d'amiante à l'entreprise JL POLYNESIE - B.P. 380 622 - 98 718 TAMANU PUNAAUIA (valable jusqu'au 25 août 2021)
3DP (Désamiantage - Dépollution - Déconstruction en Polynésie)	B.P. 3569 98 713- PAPEETE Tél. : 40 .50.24.40 Mail : 3dp.be@mail.pf	Décision n° 648/MTS/TRAV/DIR/LJ/sp du 20 mars 2017 accordant l'agrément de travaux de confinement ou de retrait d'amiante à l'entreprise Désamiantage-Dépollution-Déconstruction en Polynésie (3DP), B.P. 3 569 - 98 713 PAPEETE (valable jusqu'au 18 janvier 2022)



DIRECTION DU TRAVAIL

Rue Mgr Tepano JAUSSEN Immeuble PAPINEAU 3^e étage

BP 308 - 98713 PAPEETE | Tél. (689) 40 50 80 00 | Fax. (689) 40 50 80 05
directiondutravail@travail.gov.pf – www.directiondutravail.gov.pf

Les fiches pratiques mises en ligne sur le site de la direction du travail sont destinées à des informations synthétiques. Ces informations n'ont pas valeur légale ou réglementaire. Pour plus de précision, se reporter aux textes officiels susmentionnés.